

DÉLIBÉRATION n° B2023/004

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Laurent LAGES

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition d'installations à l'ESB (Entente Sportive des Baronnie)

L'entente sportive des Baronnie utilise et occupe les infrastructures appartenant à la communauté de communes sur le site du Moulin des Baronnie.

Il est important que relations entre la CCPL, propriétaire des infrastructures du Moulin des Baronnie, et l'ESB, utilisatrice des équipements, soient formalisées.

Il est proposé que la mise à disposition auprès de l'ESB des différentes structures et locaux du Moulin des Baronnie fassent l'objet d'une convention qui mentionne les droits et obligations de chacun.

Sur le rapport de Monsieur Nicolas TOURON, Vice-Président en charge du tourisme,

Considérant le projet de convention dont Monsieur le Président a donné lecture et qui a été adressé à tous les membres du bureau à l'appui de la convocation,

Considérant l'avis positif émis par l'entente sportive des Baronnie,

LE BUREAU

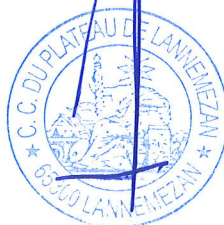
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'ES Baronnie la convention de mise à disposition des installations jointe en annexe,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le **17 FEV. 2023**
Publiée le **17 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230206-2023-004B-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023